

AVIS DE COURSE

*Régate 505 – 470 – Finn – Fireball - IND
Grade 5A
Samedi 16 et dimanche 17 mars 2019
Plan d'eau de Moisson Lavacourt
Organisée par le Cercle de Voile de Moisson-Lavacourt
à l'île des Loisirs des Boucles de Seine*

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES (*supprimer 1.2 en l'absence de concurrents étrangers attendus*)
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes : 505, 470, Finn, Fireball, et en intersérie dériveurs
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en effectuant une préinscription en ligne via la plateforme du CVML accessible avec le lien suivant :
<http://www.cvml.fr/je-minscris-au-club-ou-a-une-regate> au plus tard le 10 mars 2019.

Attention : un coureur préinscrit doit confirmer son inscription le jour de l'épreuve. Les préinscriptions pourront être effectuées sur place le jour même suivant les conditions précisés dans le §4.

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité

Pour l'épreuve 470 PROMOTOUR, les concurrents doivent être à jour de leur cotisation AS 470 France 2019.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant inscription en ligne	Montant sur place
Double	20€	25€
Solitaire	10€	15€

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

16 mars 2019 de 11h00 à 13h00.

5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
16/03/2019	14h00	Toutes
17/03/2019	10h30	Toutes

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le samedi 17 mars à partir de 11 heures ou seront affichées selon la prescription fédérale.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construits

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 à 6 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand 7 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

Pour les 470 PROMOTOUR : un classement « classic » (coques de plus de 20 ans) sera extrait du classement général par points.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués selon disponibilité.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Toutes informations utiles (et plan d'accès) sur le site du CVML :

<http://www.cvml.fr/>

Eric TURBOT, cvml.info@gmail.com

Laurent LOUIN, laurent.cvml@gmail.com

Restauration et hébergement

- Base de Loisirs des Boucles de Seine – Chrystel Pelchat / Nathalie Benhatta- Tél. 01 30 33 97 80 (après le 26 février – des lits sont pré-réservés, voir ci-dessous; pour le repas à la base le samedi soir, voir également ci-dessous)
www.bouclesdeseine.iledeloisirs.fr / accueil@base-bouclesdeseine.fr
- Dans l'enceinte du CVML : possibilité de camping dans les espaces du club
- Auberge de la Boucle, Moisson (crêperie, hôtel, centre village) : 01 34 79 33 66
- La Ruche (hôtel et restaurant bord de Seine) : 01 30 33 20 00 contact@laruche78.com
- Chez Charlot, Lavacourt (guinguette au bord de la Seine) : 01 34 79 30 06
- Oh Diablotin, Mousseaux (centre village) : 01 34 79 35 89
- Au Fil de l'Eau, Rolleboise (bord de Seine) : 01 30 42 09 86
- La Mandarin de Bonnières (restaurant chinois) : 01 30 42 27 62

Soirée des coureurs du samedi 16 mars

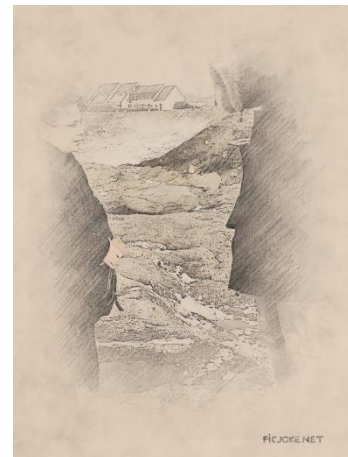
- Une soirée dîner et animation musicale est organisée par l'AS470
- Soirée ouverte à toutes les séries, organisateurs et membre du jury
- Participation demandée : 21 € par participant, comprenant :
- Self tout compris Entrée + Plat + Fromage + dessert + 1 boisson + 1 café
- boisson : 1/4 de vin ou 1 bière ou 1 soda
- animation musicale par le duo "Guitare- voix"

- Réservations obligatoire avant le 7 Mars (réception du règlement par chèque à l'ordre de AS 470 FRANCE, ou virement bancaire avec confirmation par email sports@470france.org)

Virement bancaire: Bernard BOIME
IBAN : FR39 2004 1010 1246 4345 9D03 342
BIC : PSSTFRPPSCE
La Banque Postale – Centre Financier
45900 La Source CEDEX9

Responsable de l'organisation et adresse pour règlement :

Bernard BOIME
4 avenue des Sablons
95870 Bezons
Tel : 06 72 820 900

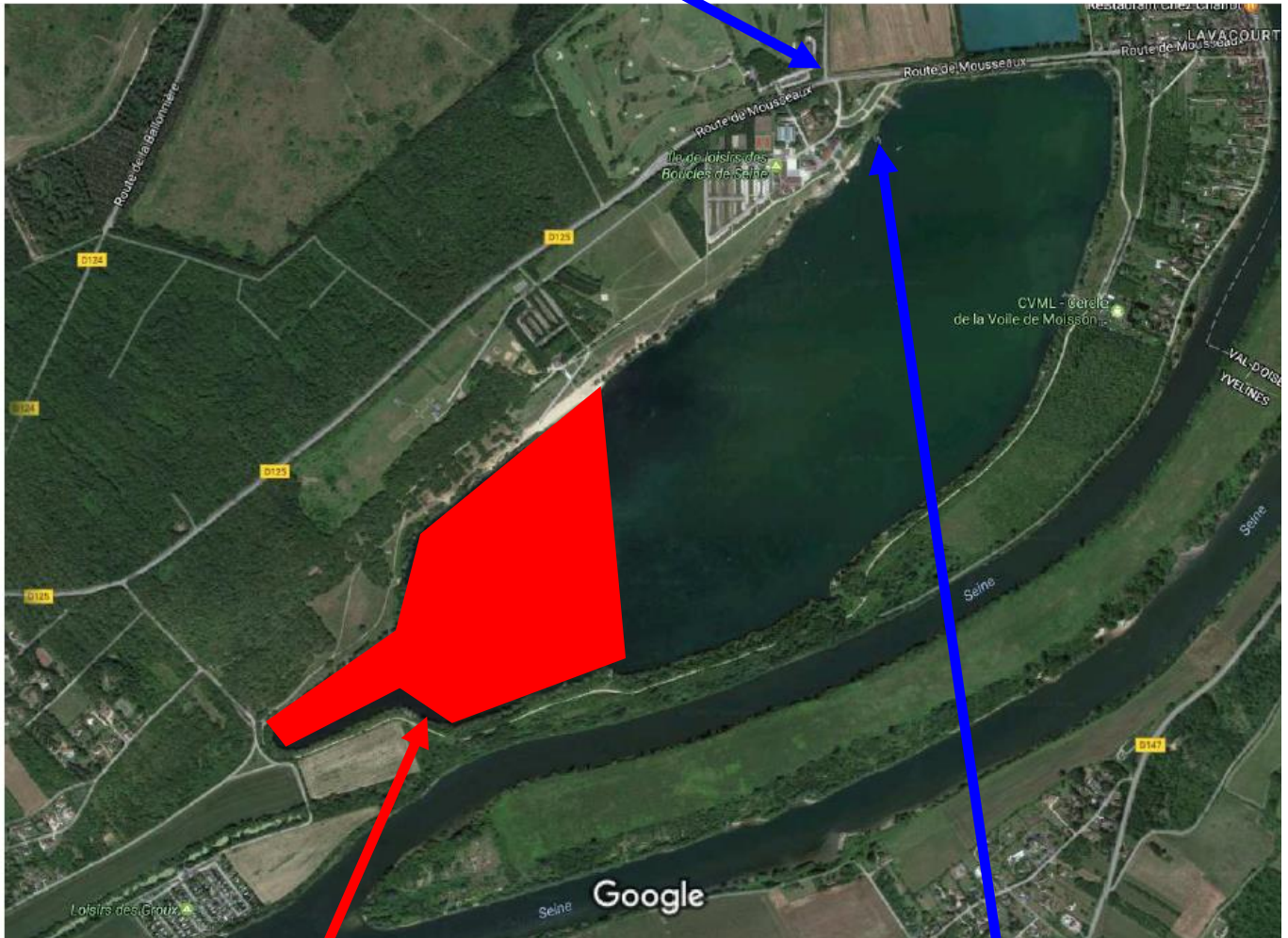


Des hébergements sont disponibles en nombre limités sur la base (nuit + petit déjeuner pour 24€).

Il est également possible de réserver des paniers repas pour le samedi et le dimanche midi.

ANNEXE ZONE DE COURSE

Entrée Ile des Loisirs (portail des pêcheurs)



Zone interdite à la navigation

Zone de mise à l'eau